

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2024

Le 15 mars 2024 à 19h30, le conseil municipal de la commune de Sommaing, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Roland SALENGRO, maire de la commune.

Présents : Monsieur Roland SALENGRO Maire, Madame Dominique BERTON, Monsieur Christian LENOIR, Madame Aurélie DEHIERE, Madame Clarisse DESOMBREUX, Madame Marlène DUPART

Absents : Jean François MAUZE ayant donné procuration à Aurélie DEHIERE, Guillaume DELHAYE ayant donné procuration à Dominique BERTON, Frédéric DUFOUR, Simon GABELLE

Nombre de Membres :

Afférents au conseil municipal : 10 membres

Présents : 6 membres

Absents non représentés : 2

Procurations : 2

Date de la convocation : 07/03 /2024

Date d'affichage : 07/03/2024

a été nommée secrétaire : Madame Aurélie DEHIERE

Objet des délibérations :

1. Vote du compte de gestion 2023
2. Vote du compte administratif 2023
3. Affectation des résultats
4. Vote du taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation des résidences secondaires
5. Tarification de la salle polyvalente (location journée supplémentaire et charges)
6. Subvention aux associations

7. Demande de subvention auprès du département du Nord pour la réhabilitation de l'ancienne école et de ses abords en « maison commune » dans le cadre de l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB) volet « aménagement et équipements » et avec le bonus « Nord durable »

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 janvier 2024

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 26 janvier 2024, approuvé à l'unanimité (6 membres du conseil municipal et un membre ayant donné procuration)

Vote du compte de gestion 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Roland SALENGRO, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Délibération du compte de gestion 2023 voté à l'unanimité (8 votes exprimés)

Vote du compte administratif 2023

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023 ;

Ayant entendu l'exposé énoncé par Monsieur Le Maire

Ce dernier ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Dominique BERTON, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CUMUL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL						
Résultat reporté		8045,28 €		49 922,60 €		57 967,88 €
Opération de l'exercice	352 520,76 €	379 230,75 €		251 742,97 €		630 973,72 €
TOTAUX	352 520,76 €	387 276,03 €		301 665, 57 €		688 941,60 €
Résultats définitifs		34 755, 27 €		141 847, 52 €		176 602,79 €

Délibération votée à l'unanimité

Affectation des résultats

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SALENGRO Roland, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023 :

- Un excédent de fonctionnement de 141 847,52 €
- Un excédent d'investissement de 34 755,27 €

Décide, d'affecter le résultat comme suit :

- En fonctionnement la somme de 102 718,73 € sera affectée au compte 1068, le reste égal à 39 128,79 € sera destiné à la réduction des charges de fonctionnement et sera reporté au compte R002 du budget primitif 2024.
- En investissement, la somme de 34 755,27 € sera reportée au compte R001 du budget primitif 2024

Délibération votée à l'unanimité

Taux de taxes foncières et de la taxe d'habitation des résidences secondaires

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et de reconduire de facto les taux appliqués en 2023

	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,15%
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	11,29%

Délibération votée à l'unanimité

Tarifification de la salle polyvalente (location journée supplémentaire et charges)

Validation des tarifs (participation aux charges et caution)

PARTICIPATION AUX CHARGES ET CAUTIONS	
GAZ	1 € le m3
ELECTRICITE	0,24 € le kWh
CAUTION	300 €
CAUTION MENAGE	100 €

Il est rappelé que les signataires du contrat de location doivent être locataires officiels de la salle et que les Sommaingois ne peuvent bénéficier que d'une seule location à tarif Sommaingois par an.

Les associations de Sommaing et les associations « mixtes » Sommaing/Vendegies peuvent bénéficier d'une location gratuite par an.

Il est rappelé également que les arrhes des locations annulées ne seront pas remboursées sauf si la salle est relouée à la même date par une autre personne.

La délibération est votée à l'unanimité.

Toutefois le questionnement de la remise des clés le jeudi et de la facturation d'une journée supplémentaire est reporté lors d'un prochain conseil municipal.

Subvention aux associations

Monsieur le Maire, suite à la demande de subvention du comité des fêtes de Sommaing, propose de leur allouer une subvention de 350 €.

Monsieur le Maire, suite à la demande de subvention des disciples de Saint Pierre de Sommaing, propose de leur allouer une subvention de 100 €.

Le versement effectif de cette subvention est lié à la fourniture par le comité des fêtes des comptes budgétaires de 2023 et du budget prévisionnel de 2024.

La subvention relative aux autres associations est suspendue faute de demande actuelle de leur part.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention accordée de 350 euros.

Demande de subvention auprès du département du Nord pour la réhabilitation de l'ancienne école et de ses abords en « maison commune » dans le cadre de l'Aide départementale aux villages et bourgs (ADVB) volet « aménagement et équipements » et avec le bonus « Nord durable »

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale du projet de réhabilitation de l'ancienne école et de ses abords en « maison commune ».

L'école primaire datant des années 1920 / 1930 a été fermée en 2000 et n'a pas subi de rénovation depuis plusieurs décennies.

L'audit énergétique réalisé en 2023 a révélé sans surprise que ce bâtiment est une passoire thermique.

Cette ancienne école qui reçoit du public (ERP) est composée de deux salles. La plus grande salle est utilisée actuellement par les associations et par la commune comme bureau de vote.

La plus petite salle fait office de lieu de stockage du matériel des associations et de la commune. Ce bâtiment ne dispose pas de sanitaire et le public est contraint d'utiliser les toilettes du personnel technique qui plus est, ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Par ailleurs, le salon d'honneur où sont célébrés les mariages et où se tiennent les réunions de conseil municipal est situé au 1^{er} étage de la mairie.

Ce salon d'honneur n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et ne respecte pas les normes de sécurité (une seule issue de secours).

D'autre part, les ateliers municipaux sont exigus et ne permettent pas de respecter l'entièreté des normes de sécurité concernant le stockage des produits dangereux.

De plus, le personnel technique ne dispose de vestiaire et de local pour le ménage.

Ce projet est donc rendu nécessaire pour permettre :

- Une accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) du salon d'honneur qui sera situé, après travaux, au rez de chaussée dans la petite salle de l'ancienne école
- La mise en sécurité du salon d'honneur, de la salle des associations et des ateliers municipaux
- La rénovation thermique de ce bâtiment avec isolation et remplacement du système de chauffage devenu vétuste.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale que le diagnostic, l'étude de faisabilité, le planning et le programme des travaux ont été réalisés par l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui a été recrutée .

L'estimation financière du projet s'élève à 520 271,10 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter l'opération, de prévoir son inscription au budget primitif 2024 et de solliciter une subvention d'un montant de 260 135 euros (50%) auprès du département du Nord dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), volet « aménagement et équipements » et de demander une bonification « Nord durable » à hauteur de 5 ou 15% du montant de la subvention de base.

Questions diverses

- Cavurnes supplémentaires au cimetière de Sommaing
- Contrat PEC
- Elections européennes (bureau de vote)
- Réhabilitation de l'ancienne école - choix de la Maîtrise d'œuvre (MOE)
- Nettoyage de printemps
- Fin du contrat de Valérie Sabos au 30 juin 2024
- Agenda

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h00.

